

## TITRE PROFESSIONNEL CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE octobre 2026

Titre professionnel de niveau 5 (ancien niveau III) enregistré au RNCP sous le n°37274

MINISTÈRE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Date de début des parcours certifiants 23-03-2023 / Date d'échéance de l'enregistrement 23-03-2028

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37274/>



### TITRE PROFESSIONNEL CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE



#### **Objectifs pédagogiques :**

Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé.

Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle.

**Public :** Tout public

**Prérequis :** niveau baccalauréat

**Equipe pédagogique :** formateurs qualifiés

**Méthodes et moyens pédagogiques :** alternance entre cours théoriques, ateliers et mises en situation

**Positionnement du stagiaire et individualisation du parcours de formation :** Entretien de positionnement avec le conseiller formation et /ou le formateur.

**Sanction de la formation :** attestation de fin de formation et diplôme si validation

**Suite de parcours :** Conseiller-ère en insertion professionnelle, en insertion sociale, en Emploi Formation, Chargé-e d'accompagnement social et professionnel, Accompagnateur-riche socioprofessionnel, Conseiller-ère à l'emploi

**Suivi et évaluation de la formation :** Feuilles d'émargement, évaluation des acquis en cours de à 3 et 6 mois

**Session :** Du 19 octobre 2026 au 23 avril 2026

**Nombre d'heures en centre :** 476 heures **Nombre d'heures en stage :** 315 heures

**Lieu de formation :** Académie Lax – 175, avenue de Prades 66000 Perpignan

**Accès à la formation et coût :**

Financement nous consulter. Devis sur demande.

**Contact :** [contact@academielax.com](mailto:contact@academielax.com)

**Tel :** 09.52.27.34.71

Accès des locaux conformes aux personnes à mobilité réduite

Accueil des personnes en situation de handicap, par le référent handicap, en entretien

## Le métier : conseiller en insertion professionnelle

Le conseiller en insertion professionnelle (CIP) favorise par des réponses individualisées l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ou des adultes rencontrant des difficultés d'insertion ou de reconversion. Son action vise à les aider à construire et à s'approprier un parcours d'accès à l'emploi et à surmonter progressivement les freins rencontrés.

Le CIP accueille les personnes individuellement ou en groupe et facilite leur accès à des informations concernant l'emploi, la formation et les services dématérialisés. Il appréhende la personne dans sa globalité et analyse ses besoins. Il identifie ses atouts, ses freins, ses motivations et ses compétences pour élaborer avec elle progressivement un diagnostic partagé de sa situation. Afin de favoriser les interactions entre les publics et leur environnement socio-économique, il s'appuie sur ses connaissances du bassin d'emploi, du marché du travail, de l'offre de formation, des dispositifs et des aides. Il travaille en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial avec des structures et des acteurs de son territoire d'intervention qu'il a identifiés. Il rend compte de son activité à sa structure et aux prescripteurs et en assure le traitement administratif à l'aide d'outils bureautiques et numériques. Afin d'accompagner les personnes vers l'emploi, le CIP définit avec elles lors d'entretiens individuels centrés sur la personne, des parcours d'insertion adaptés à leurs projets, leurs ressources et leurs besoins. Le CIP analyse régulièrement sa pratique afin de la faire évoluer.

Il définit des modalités de collaboration avec les employeurs et contribue à l'insertion durable des publics dans l'emploi.

Suivant son contexte de travail, il peut se spécialiser dans un champ spécifique de l'insertion. Autonome dans le déroulement de ses interventions, il est placé sous la responsabilité hiérarchique du directeur de la structure ou du chef de service.

Le CIP est en contact principalement avec le public de sa structure (jeunes, travailleurs en situation de handicap, demandeurs d'emploi, salariés, cadres, seniors, bénéficiaires des minima sociaux, personnes sous-main de justice...). Il travaille seul ou en équipe et entretient des liens permanents avec les acteurs locaux de l'insertion sociale et professionnelle.

### Programme de la formation titre professionnel conseiller en insertion professionnelle

#### **CCP 1 – Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé**

- *Informar une personne ou un groupe sur les ressources en matière d'insertion et les services dématérialisés ;*
- *Analyser la demande de la personne et poser les bases d'un diagnostic partagé ;*
- *Exercer une veille informationnelle, technique et prospective pour adapter son activité au public et au contexte ;*
- *Travailler en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial pour optimiser la réponse aux besoins des personnes accueillies*
- *Réaliser le traitement administratif et les écrits professionnels liés à l'activité dans un environnement numérique.*

#### **CCP 2 – Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle**

- *Contractualiser et suivre avec la personne son parcours d'insertion professionnelle ;*
- *Accompagner une personne à l'élaboration de son projet professionnel ;*
- *Accompagner la réalisation des projets professionnels ;*
- *Concevoir des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des publics ;*
- *Préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion ;*
- *Analyser sa pratique professionnelle.*

#### **CCP 3 – Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle**

- *Déployer, dans une démarche projet, des actions de prospection avec les employeurs du territoire pour favoriser l'insertion professionnelle ;*
- *Apporter un appui technique aux employeurs en matière de recrutement ;*
- *Faciliter l'intégration et le maintien du salarié dans son environnement professionnel ;*
- *Inscrire ses actes professionnels dans une démarche de développement durable.*
- *Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant) :*
- *Intégrer la prévention des risques professionnels dans son travail.*

La session de validation se déroule en fin de formation. Lors de l'épreuve de synthèse, Le jury évalue le candidat à la suite d'une mise en situation professionnelle, d'un entretien technique et de questionnements à partir du dossier de synthèse de pratiques professionnelles. (Chaque CCP peut être validé individuellement)